



Municipalité
Servion

Servion, le 19 février 2024

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 03-2024

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter CHF 225'000.00 en vue de financer :

- **Le remplacement des portes-fenêtres, fenêtres et velux des bâtiments communaux de la boulangerie, de l'ancienne poste (chemin du Centre 4 et 6) ainsi que celui de la Retraite (chemin du Moléson 41) à Servion.**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Les bâtiments qui se situent au chemin du Centre à Servion ont été construits fin des années 1980 avec des débuts d'exploitations et de locations, début des années 1990.

Ils sont actuellement encore avec des portes-fenêtres, fenêtres et velux d'origine, soit en bois.

Concernant celui du chemin du Moléson, il s'agit d'une bâtisse beaucoup plus ancienne, qui a fait l'objet de plusieurs rénovations mais qui est actuellement toujours équipées partiellement avec des fenêtres en bois.

Toutes ces portes-fenêtres et fenêtres ont largement plus de 30 ans.

Avec le temps, elles ont malheureusement perdu l'essentiel de leurs propriétés isolantes et malgré les changements de joints et d'autres améliorations apportées, le froid les traverse aisément.

Exposé des motifs

La Municipalité, soucieuse de l'impact énergétique et s'étant engagée via le PECC à entreprendre ce genre de rénovation, souhaite contribuer à une nette amélioration thermique à ces bâtiments.

L'une des attributions de la Municipalité est également de prendre soin et d'entretenir le patrimoine communal qui lui est confié tout en adoptant, dans la mesure du possible, des mesures permettant d'économiser au mieux l'énergie.

La Municipalité a donc décidé qu'il était temps de remplacer l'ensemble des fenêtres de ces trois bâtiments, d'abandonner le bois au profit de fenêtres en PVC à triple vitrage, donc à haut potentiel isolant.

Le descriptif des portes et fenêtres qui seront remplacés est le suivant :

Bâtiment de la boulangerie :

Il comporte le magasin, la garderie, la classe d'école et les WC pour le rez-de-chaussée, l'appartement, la salle de classe avec une salle de logopédie et une petite salle des maîtres pour l'étage.

Pour ce bâtiment, c'est 36 fenêtres, vitres ou verres qui seront changés.

Des offres ont également été demandées pour des changements de velux.

Bâtiment de l'ancienne poste :

L'ensemble du bâtiment comprend un appartement au rez-de-chaussée avec plusieurs bureaux et locaux administratifs.

À l'étage, tous les locaux sont occupés pour de l'administration et les combles (ancienne salle du Conseil notamment) sont également occupés.

Pour ce bâtiment, c'est 39 fenêtres, vitres, œil de bœuf, vitres triangulaires, etc., qui seront changés.

Des offres ont également été demandées pour des changements de velux.

Bâtiment de la Retraite :

Le changement de 19 fenêtres concerne uniquement l'appartement de l'ancienne partie du bâtiment.

Des devis ont été demandés à trois entreprises de la région tant pour les fenêtres, portes-fenêtres que pour les velux.

Coût des travaux

➤ Bâtiment de la boulangerie, fourniture et pose de fenêtres	CHF	73'059.45
Fourniture et pose de 5 velux	CHF	27'938.45
Verres spéciaux (garderie d'enfants – école)	CHF	6'701.90
➤ Bâtiment de l'ancienne poste, fourniture et pose de fenêtres	CHF	60'676.40
Fourniture et pose de 3 velux	CHF	15'247.50
➤ Bâtiment de la Retraite, fourniture et pose de fenêtres	CHF	29'979.35
➤ Divers et imprévus	CHF	<u>11'396.95</u>

MONTANT TOTAL

CHF 225'000.00

=====

Une demande de subventions a été demandée mais malheureusement, les nouvelles directives en la matière ne permettent désormais plus le versement de subsides pour le remplacement de fenêtres si l'enveloppe complète du bâtiment n'est pas concernée.

Crédit – Financement - Amortissement

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 225'000.00 TTC.

Financement :

Prélèvement de CHF 125'000.00 au fonds de réserve « Energie et Environnement » compte n° 9282.42.00.

Le montant de l'investissement sera pris en charge, dans la mesure du possible, par les liquidités disponibles. Si nécessaire, un emprunt sera contracté pour tout ou partie du crédit demandé, mais pour un montant maximum de CHF 100'000.00, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

En 2025, amortissement initial de CHF 125'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve n° 9282.42.00.

S'agissant de bâtiments liés au patrimoine financier, il n'y a pas d'obligation légale d'amortir. Ce point n'est donc pas concerné par la modification du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) du 29 novembre 2023 et prenant effet au 1^{er} janvier 2024.

Conclusions

Considérant les arguments énoncés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la Commune de Servion

- vu le préavis municipal n° 03-2024,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 18 mars 2024, décide :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux suivants :
 - le remplacement des portes-fenêtres, fenêtres et velux des bâtiments communaux de la boulangerie, de l'ancienne poste (chemin du Centre 4 et 6) ainsi que celui de la Retraite (chemin du Moléson 41) à Servion.
- d'octroyer à la Municipalité le crédit extrabudgétaire de CHF 225'000.00 nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jérôme Oberson



Le Secrétaire

Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2024.

Municipale responsable : Mme Monique Ries, en charge des bâtiments
Municipal responsable : M. Jérôme Oberson, Syndic et en charge des finances